



<https://cpsrixheim.fr>

CLUB DE PLONGÉE SPORTIVE

Siège
École du Centre
7a rue de l'école
68170 Rixheim

cps.rixheim@gmail.com

Président
Jean-Michel SCIUS
26 rue de la pierre bleue
68440 Dietwiller
☎ 06 16 87 73 10

president.cpsrixheim@gmail.com

Secrétaire
Antoine FABREG
34 rue Paul Cézanne
68260 Kingersheim
☎ 06 13 03 64 89

secretaire.cpsrixheim@gmail.com

Trésorière
Michèle BONNEFOND
13 impasse du pressoir
68170 Rixheim
☎ 06 79 32 22 62

tresorier.cpsrixheim@gmail.com

Autorisation de passage du PE40 FFESSM pour un membre de 14 à 15 ans

La qualification PE40 (plongeur encadré 40mètres) peut être validée à partir de l'âge de 14 ans avec l'autorisation éclairée d'un responsable légal et sous réserve que les plongées soient réalisées sans paliers obligatoires avec le moyen de décompression utilisé.

Il est possible de réaliser 2 plongées par jour en respectant un intervalle de 3 heures minimum entre ces 2 plongées, sans palier obligatoire sur aucune des 2 plongées, et avec une profondeur de la seconde plongée limitée à 20 mètres si la première a dépassé les 30 mètres.

ENFANT

Je soussigné [nom - prénom], né(e) le
demande à passer l'examen FFESSM Plongeur encadré 40 mètres avant l'âge de 16 ans.

A le
Signature

PARENTS

Je soussigné [nom - prénom], père - mère - tuteur ⁽¹⁾ de
l'enfant [nom - prénom]....., demande à ce qu'il présente
l'examen FFESSM plongeur encadré 40 mètres avant l'âge de 16 ans.

A le
Signature

(1) Rayer les mentions inutiles